

rage pour adjuger un contrat pour la fourniture de boyaux à incendie, le rapport suivant est soumis :

"La Commission des Incendies et de l'Eclairage a l'honneur de faire rapport qu'elle a reçu et ouvert des soumissions pour boyaux (hose) et qu'elle a adjugé le contrat à M. H.-K. Martin pour la fourniture de 5,000 pieds (plus ou moins) de tuyaux marque "Perfection", à raison de 70 cents le pied (sans raccords), faisant un total de \$3,500.

"Votre Commission recommande en conséquence que sa décision soit ratifiée, et que Son Honneur le maire, ainsi que le greffier de la Ville soient autorisés à signer le contrat.

Le tout respectueusement soumis,

F. ROBERTSON.
M.-J. WALSH.
F. SAUVAGEAU.
W.-J. PROULX.

M. l'échevin Walsh propose, appuyé par M. l'échevin Dagenais :

"Que ledit rapport soit adopté."

M. l'échevin Chaussé, propose en amendement, secondé par M. l'échevin Bastien :

"Que ledit rapport soit amendé de façon à adjuger à la Canadian Rubber Co., le contrat pour la fourniture de 4,000 pieds de boyaux marque "Keystone", au prix fixé dans la soumission de cette compagnie et à M. H.-K. Martin le contrat pour la fourniture de 1,000 pieds de boyaux marque "Perfection", au prix fixé dans sa soumission et que, ainsi amendé, ledit rapport soit adopté."

M. l'échevin Stearns ayant pris place au fauteuil de la présidence et un débat s'engageant

M. l'échevin Walsh propose que soit demandé le vote sur la question préalable.

M. l'échevin Lavallée, maire-suppléant, reprend le fauteuil de la présidence. M. le président ayant prononcé : "M. l'échevin Walsh demande la question principale. Ceux qui sont en faveur d'ordonner la question préalable voteront pour, et ceux qui y sont opposés voteront contre," le Conseil se partage comme suit :

Pour : Vallières, Larivière, Saint-Denis, Clearihue, Lévy, Dagenais, Turner, Ekers, Wilson, L.-A. Lapointe, Bumbray, Walsh, Nelson, Sauvageau, N. Lapointe, Stearns, DeSerres, Marchand, Paquin et Duquette.—20.

Contre : Lavallée, Robillard, Chaussé, Ricard, Payette, Lemay, Bastien et Leclaire.—8.

La question préalable est ainsi adoptée.

L'amendement étant soumis aux voix, le Conseil se partage comme suit :

Pour : Larivière, Lévy, Lavallée, Robillard, Wilson, Chaussé, L.-A. Lapointe, Ricard, N. Lapointe, Payette, Lemay, DeSerres, Bastien, Marchand, Leclaire, Paquin et Duquette.—17.

Contre : Vallières, Saint-Denis, Clearihue, Dagenais, Turner, Ekers, Bumbray, Walsh, Nelson, Sauvageau et Stearns.—11.

L'amendement est ainsi emporté et il est Résolu : En conséquence.

Sur proposition de M. l'échevin Robillard, appuyé par M. l'échevin Payette.

Le Conseil s'ajourne

RENE BAUSET,
Assistant-Greffier de la Ville.

the Fire and Light Committee to award contract for hose, the following report was brought up and read.

"The Fire and Light Committee respectfully report that they have duly advertised, received and opened tenders for fire hose and have awarded contract to H. K. Martin for 5000 ft more or less of "Perfection" brand hose at 70 c. per foot (without couplings), a total of \$3 500.

"Your Committee therefore recommend that the above be ratified and His Worship the Mayor and City Clerk be authorized to sign the contract.

"The whole, nevertheless, respectfully sub-mitted,

F. ROBERTSON,
M. J. WALSH,
F. SAUVAGEAU,
W. J. PROULX."

Ald. Walsh moved seconded by Ald. Dagenais :

"That said report be adopted"

Moved in amendment by Ald. Chaussé seconded by Ald. Bastien :

"That said report be amended so as to grant to the Canadian Rubber Co., the contract for 4000 feet of hose of the Keystone brand at the price of their tender and to H. K. Martin the contract for 1000 feet of hose of the Perfection brand at the price of his tender and that so amended said report be adopted"

Ald. Stearns having taken the chair and a debate arising,

Ald. Walsh asked that the previous question be now put.

Ald. Lavallée acting-Mayor, resumed his seat in the chair.

And the acting-Mayor having declared : "Ald. Walsh demands the main question. As many as are in favor of ordering the previous question will vote yes, as many as are opposed will vote no".

The Council divided :

Yeas.—Vallières, Larivière, St-Denis, Clearihue, Lévy, Dagenais, Turner, Ekers, Wilson, Lapointe L. A., Bumbray, Walsh, Nelson, Sauvageau, Lapointe N., Stearns, DeSerres, Marchand, Paquin and Duquette—20.

Nays.—Lavallée, Robillard, Chaussé, Ricard, Payette, Lemay, Bastien and Leclaire—8.

So it passed in the affirmative

The amendment being put the Council divided :

Yeas.—Larivière, Lévy, Lavallée, Robillard, Wilson, Chaussé, L.-A. Lapointe, Ricard, N. Lapointe, Payette, Lemay, DeSerres, Bastien, Marchand, Leclaire, Paquin and Duquette—17.

Nays.—Vallières, St-Denis, Clearihue, Dagenais, Turner, Ekers, Bumbray, Walsh, Nelson, Sauvageau and Stearns—11.

So it was carried and

Resolved : Accordingly.

On motion of Ald. Robillard, seconded by Ald. Payette

The Council adjourned.

RENE BAUSET,
Ass. City Clerk.

ROAD COMMITTEE.

Report of a ljournal meeting he'd on the 28th March.

Present : Ald. Larivière, chairman, Turner, Gallery, N. Lapointe, Bastien and Leclaire.

—Submitted and read the opinion of the City Attorneys to the effect that the City cannot be held responsible for damages which may be caused by the wires in front of the new Metropolitan Bank Building, St. James Street, where building operations are being conducted by Messrs. Martineau & Fils.

Resolved : That the City Surveyor be instructed to notify the Company which owns the wires complained of, to remedy matters without delay.

COMMISSION DE LA VOIRIE.

Compte rendu de l'assemblée du 28 mars (assemblée ajournée.)

Sont présents : MM. les échevins Larivière, président, Turner, Gallery, N. Lapointe, Bastien et Leclaire

—Soumise une opinion des avocats de la Ville déclarant que la Ville ne sera pas responsable des dommages pouvant être causés par les fils électriques posés devant le nouvel édifice de la Metropolitan Bank, rue Saint-Jacques, dont les travaux de construction sont confiés à MM. O. Martineau et Fils.

Résolu : De prier l'inspecteur de la Ville de notifier la compagnie propriétaire des fils dont on se plaint, d'avoir à parer au plus tôt à l'inconvénient.